

## COMMENT AGIR SUR L'EAU

- Payez l'accès à l'eau si tel est demandé.
- Il est interdit d'embarquer et de circuler sur les quais et les terrains privés. La courtoisie est de mise en tout temps avec les riverains.
- Lavez votre embarcation nautique aux stations de lavage désignées. C'est simple, rapide, facile et gratuit! Une preuve de lavage peut être exigée au débarcadère.
- Il est interdit de jeter des déchets à l'eau.
- Restez alerte à la présence des nageurs et gardez une distance avec ceux-ci.
- Évitez les bruits sonores trop élevés (cris, musique ou radio) afin de ne pas nuire à la quiétude des riverains. Sur l'eau, les bruits sont amplifiés!
- Respectez la signalisation, les règles de sécurité nautique ainsi que les bouées installées dans l'eau.
- Respectez votre niveau d'habileté. Les vagues créées par les vents ou les bateaux à moteur peuvent contribuer à des accidents. Assurez-vous d'être en mesure de contrôler votre embarcation nautique non motorisée et d'avoir l'endurance pour revenir à la rive.
- Porter un gilet de sauvetage ou un VFI pourrait vous sauver la vie. Assurez-vous que le matériel de sécurité est en bon état et que vous portez la bonne taille.
- Il peut être exigé d'avoir un ensemble de sécurité nautique incluant : corde avec bouée, sifflet, lampe de poche et écope avec couvercle.